N° 21 03 09

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,
Le dix mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre des Congrès – Hall des paris conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 1er juin 2021, en présence de journalistes et d'agents municipaux justifiant d'un motif professionnel, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation

4 mars 2021

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT, FRAUX.

Date du Conseil Municipal

10 MARS 2021

A l'exception de :
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame CHUPIN.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 30

Votants ----- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

9/ PORNICHET DEAM'BULLE 2021 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION LA TOILE DE MER ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet organise un événement, autour du livre et de la lecture, consacré à la bande dessinée dénommé Pornichet Déam'bulle 2021. Le projet est porté par l'équipe de la Médiathèque en association avec les différents services de la Ville.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La troisième édition de cette manifestation culturelle se déroulera les 10 et 11 avril 2021.

Pour la réalisation de cette manifestation, la Ville de Pornichet a proposé à l'association La Toile de Mer d'être partenaire en permettant à ses adhérents de participer aux divers aspects de l'organisation.

En effet, l'association La Toile de Mer est une association loi 1901 implantée à Pornichet depuis février 2019 et dont l'objet est de mener des actions sur le terrain culturel notamment cinématographique en organisant des séances de cinéma.

L'association a pour mission d'organiser la diffusion des courts-métrages et de gérer l'accueil des deux cinéastes présents durant l'événement.

La participation des adhérents de l'association se fera à titre gratuit et bénévole.

Cependant, selon les besoins du service, des repas midi et/ou soir seront fournis par la Ville aux adhérents de l'association et aux deux cinéastes présents qui seront mobilisés sur les journées de la manifestation.

De plus, les adhérents de l'association qui auront participé à l'organisation de l'événement ou qui seront mobilisés sur les journées de la manifestation pourront accéder aux sites et manifestations dans la limite des places disponibles et de leurs obligations de service.

Le cas échéant, les adhérents de l'association pourront participer aux différentes activités d'organisation et d'accueil du public et des auteurs pendant la manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association La Toile de Mer et la Ville de Pornichet telle que présentée en annexe.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission culture, animations, sport et vie associative en date du 3 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association La Toile de Mer et la Ville de Pornichet pour Pornichet Déam'bulle 2021.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

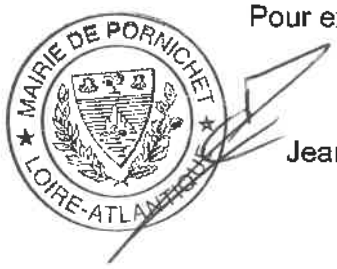

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.